



Le CCTT annonce le lancement d'un nouveau programme national d'assurance

Ottawa, January 27, 2006 - Grâce à une entente récente conclue avec Dale-Parizeau LM, le Conseil Canadien des techniciens et technologues pourra désormais offrir à ses membres un programme d'assurance conçu spécifiquement pour eux. Ce programme sera, par le fait même, offert aux membres de chacune des associations provinciales du pays.

L'entente avec Dale-Parizeau LM permettra aux techniciens et technologues de profiter de protections de première qualité et de taux de groupe privilégié pour l'ensemble de leurs besoins d'assurance (automobile, habitation et responsabilité). Selon Yaroslav Zajac, directeur exécutif du CCTT, le volet qui touchent aux assurances de responsabilité est toutefois le plus important du programme. Certes, Monsieur Zajac est heureux que les membres de la profession aient maintenant la possibilité de s'assurer mieux et à meilleur compte, mais il se réjouit surtout de ce que les techniciens et technologues aient enfin des protections d'assurance responsabilité semblables à celles dont disposent la majorité des autres professionnels. « Un avantage pour nous autant que pour le public ».

Dale-Parizeau LM est une société de courtage canadienne qui a son siège social à Montréal et des succursales ou des bureaux affiliés à travers le pays. Les programmes d'assurance sont sa spécialité. Médecins, plombiers, avocats, électriciens, optométristes... Dale-Parizeau LM compte parmi ses clients les membres de près de 75 associations et groupements. Le tiers d'entre eux, soit 25 000 professionnels, sont assurés auprès de Dale-Parizeau LM pour leur responsabilité civile générale et leur responsabilité professionnelle. Quant aux membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, ils bénéficient déjà de ce programme depuis quelques années.

Une protection à la hauteur des risques de la profession

Ces assurances de responsabilité sont au nombre de deux : la garantie de responsabilité civile générale et la garantie de responsabilité civile professionnelle. La première couvre les dommages corporels ou matériels subis par autrui et reliés aux activités professionnelles de l'assuré; tandis la seconde couvre les préjudices financiers dans le cadre de ses fonctions professionnelles (que ceux-ci découlent ou non d'un accident) attribuables à une faute, une erreur ou une omission commise par l'assuré. Les deux protections couvrent également les frais de défense. Les montants de couverture sont de 2 000 000 \$ pour la civile générale et de 250 000 \$ à 2 000 000 \$ pour la civile professionnelle, au choix de l'assuré.

Le Conseil canadien des techniciens et technologues

285, rue MacLeod Ottawa Ontario K2P 1A1
Tel: (613) 238-8123 Fax: (613) 238-8822

www.cctt.ca



ANNONCE

Aux dires de François Vallerand, vice-président développement des affaires de Dale-Parizeau LM, les poursuites contre les techniciens et technologues sont encore relativement rares, mais « elles n'en sont pas moins plus courantes qu'auparavant », s'empresse-t-il d'ajouter. « Et le problème, c'est quand ça arrive, ce sont des montants substantiels et les frais de défense grimpent à un rythme effarant! »

« Certains domaines d'activités sont quand même moins à risque que d'autres », précise Monsieur Vallerand. C'est pourquoi la souscription se fait en fonction de l'industrie dans laquelle travaille l'assuré. Il y a quatre classe d'activités, soit :

- Foresterie, géologie, agriculture, alimentation et als
- Industrie chimique, construction et industries de transformation
- Génie mécanique, maritime, aéronautique et als
- Inspection des bâtiments

À ces 4 classes s'ajoute une cinquième, destinée, celle-là, aux travailleurs saisonniers ou à temps partiel.

Il est prévu que le programme sera lancé au cours des prochains mois, selon les provinces. D'ici là, il invite les personnes intéressées à en savoir plus à communiquer avec leur association provinciale, le CCTT, ou avec Dale-Parizeau LM directement en demandant Philippe Monette au 1-800-361-8715.